

Grenoble, le 14 janvier 2019

RD 1075 : LE DEPARTEMENT DE L'ISERE AGIT POUR LA SECURITE DES USAGERS

Lundi 21 janvier s'ouvre la concertation publique portant sur les aménagements de sécurité conçus pour le tronçon isérois de la RD 1075 reliant le col de Fau au col de la Croix-Haute. Emprunté chaque jour par les habitants du Trièves, cet itinéraire touristique structurant vers la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est aussi caractérisé par une forte accidentologie. Acteur clé des déplacements, le Département se devait d'agir rapidement pour sécuriser cet axe du quotidien.

Un investissement de 56 M€ pour aménager et moderniser la RD 1075

Reliant les régions Auvergne – Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, irriguant les villages du Trièves, la RD 1075 est essentielle aux déplacements du quotidien. Elle est également un itinéraire touristique très fréquenté, avec plus de 14 000 véhicules par jour en haute saison. Or, compte tenu de sa configuration actuelle, elle présente une forte accidentologie avec deux accidents par mois en moyenne.

Acteur clé des déplacements en Isère de par sa compétence routière, le Département a souhaité sécuriser cet axe structurant. C'est pourquoi il a décidé d'investir 56 millions d'euros pour aménager et moderniser la RD 1075. Les Départements de l'Isère et des Hautes-Alpes ont en effet convenu, en mars dernier, avec l'État et les collectivités territoriales concernées, d'entreprendre d'importants travaux d'aménagement et de modernisation qui s'étaleront par tranches successives sur les prochaines années. Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'État, les Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne – Rhône-Alpes et le Département voisin des Hautes-Alpes pour rénover la RD 1075 et la RN 85.

Sur 32 km, une trentaine d'opérations menées pour sécuriser et fiabiliser les trajets

Le projet porte sur les 32 kilomètres reliant le col du Fau au col de la Croix-Haute. L'itinéraire traverse huit communes, réparties selon trois secteurs d'intervention :

1. Au nord : Roissard, Saint-Michel-les-Portes et Saint-Martin-de-Clelles ;
2. Au centre : Clelles, Le Percy et Le Monestier-du-Percy ;
3. Au sud : Saint-Maurice-en-Trièves et Lalley.

Ces opérations ont pour objectif de sécuriser, améliorer et fiabiliser les déplacements des usagers sur la RD 1075 : modification de 18 carrefours, création de 11 créneaux de dépassement, rectification de virage, installation de passages dédiés aux piétons et cyclistes... Six d'entre elles, se situant en-dehors de la procédure d'utilité publique, pourront démarrer dès 2019. L'ensemble de ces aménagements est issu d'importantes études ainsi que d'un travail collectif et partenarial conduit avec les élus des territoires concernés.

Du 21 janvier au 22 février 2019, un mois de concertation pour s'informer et échanger sur le projet

À l'issue d'importantes études, puis d'un travail collectif et partenarial avec les élus des territoires concernés, les différents aménagements envisagés sur la partie iséroise sont aujourd'hui soumis à concertation publique au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Maître d'ouvrage du projet, le Département l'organise pour associer le public concerné aux prises de décisions. Chacun doit pouvoir s'informer, donner son avis et faire des propositions. Dans chacune des huit mairies concernées, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes du Trièves à Monestier de Clermont, le public peut consulter le dossier de concertation, la plaquette d'information, le livret détaillant les opérations par secteur ainsi que l'exposition sur le projet. Un registre est également mis à disposition. En ligne, à l'adresse www.isere.fr/les-projets-routiers/rd1075, toutes les informations ainsi qu'un formulaire de contribution sont accessibles.

Les rendez-vous de la concertation

Trois réunions publiques sont programmées :

- **Lundi 4 février**, à 18h30, à la mairie de **Saint-Martin-de-Clelles**
Le Village, 38930 Saint-Martin-de-Clelles
- **Lundi 18 février**, à 18h30, au Cinéma Jean Giono de **Clelles**
Rue de l'Arsenal, 38930 Clelles
- **Jeudi 21 février**, à 18h30, dans la salle communale de **Saint-Maurice-en-Trièves**
Le Village, 38930 Saint-Maurice-en-Trièves

Huit permanences d'information sont organisées dans les mairies de :

- **Saint-Michel-les-Portes** le 25 janvier / 14h30 - 17h
- **Clelles** le 30 janvier / 9h30 - 12h
- **Lalley** le 5 février / 10h - 12h
- **Saint-Maurice-en-Trièves** le 5 février / 14h30 - 17h30
- **Le Monestier-du-Percy** le 8 février / 9h30 - 12h
- **Le Percy** le 11 février / 14h - 17h
- **Roissard** le 12 février / 14h30 - 17h
- **Saint-Martin-de-Clelles** le 13 février / 15h - 18h

Après la concertation, le Département de l'Isère compilera l'ensemble des avis et propositions et élaborera un bilan de la concertation. Ces éléments lui permettront d'affiner le projet, en vue de l'enquête publique qui aura lieu en 2020. Celle-ci permettra de valider définitivement le projet et de lancer la réalisation des aménagements retenus.

« *La sécurité des routes est une priorité pour le Département. En investissant dans cet axe, nous souhaitons renforcer la sécurité de cet axe routier pour des milliers d'usagers, tout en prenant en compte les problématiques locales. C'est là tout le sens de cette concertation.* » a précisé Jean-Pierre Barbier, Président du Département.